

En 2016, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite s'élève à 61 ans et 10 mois pour les retraités de droit direct résidant en France. Il est en augmentation continue depuis 2010 (+1 an et 4 mois), c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de la loi du 9 novembre 2010. Entre les générations 1951 et 1955, la proportion de personnes déjà retraitées à 61 ans a baissé de 73 % à 34 % (-39 points).

L'âge moyen de départ à la retraite est en nette augmentation depuis 2010

En 2016, l'âge conjoncturel de départ à la retraite est de 61 ans et 10 mois (*graphique 1*) : 62 ans et un mois pour les femmes et 61 ans et 6 mois pour les hommes (*graphique 2*). Il est en progression continue depuis 2010 (+1 an et 4 mois), en raison principalement du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite issu de la réforme de 2010, ainsi que, depuis 2016, du relèvement de l'âge d'annulation de la décote. Entre 2004 et 2010, l'âge conjoncturel avait diminué de 2 mois, après notamment la mise en place des possibilités de départ anticipé à la retraite pour carrière longue, mais aussi sous l'effet de l'amélioration tendancielle des carrières féminines. La participation accrue des femmes au marché du travail a permis à un nombre croissant d'entre elles d'atteindre la durée requise pour un départ au taux plein, et donc de partir plus tôt à la retraite.

L'âge conjoncturel permet de suivre l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite indépendamment des effets de composition des flux de nouveaux retraités d'une année sur l'autre (*encadré 1*). Il s'agit donc d'un indicateur plus pertinent que l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation, car ses fluctuations peuvent masquer les évolutions des comportements de départ à la retraite. Celles-ci traduisent pour partie des effets de calendrier des réformes ou de composition démographique. Cet âge moyen est de 61 ans et 8 mois en 2016. Il est resté stable par rapport à 2015, ce qui s'explique par un ensemble de facteurs. Il est imputable, d'une

part, au recul de l'âge d'ouverture des droits et au recul de l'âge d'annulation de la décote, et d'autre part à l'augmentation de la part de personnes parties à 62 ans et à la diminution de celles parties à 65 ans (voir fiches 2 et 15). L'âge moyen des nouveaux retraités a augmenté de 1 an par rapport à 2010, avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites adoptée cette année-là. Sur plus longue période, il a connu des fluctuations, notamment entre 2008 et 2009, après le durcissement des conditions d'éligibilité à un départ anticipé pour carrière longue.

Le taux de retraités à 61 ans a baissé de 39 points entre les générations 1951 et 1955

Depuis l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, le taux de retraités à 60 ans¹ a reculé de 34 points passant de 64 % en 2010 (génération 1950) à 30 % en 2013 (génération 1953) [*graphique 3*]. Le taux de retraités à 61 ans a lui aussi décru, passant de 73 % en 2012 (génération 1952) à 34 % en 2016 (génération 1955), soit une baisse de 39 points. Pour les autres générations, les taux de retraités à 60 ans et 61 ans sont stables.

Les taux de retraités à un âge supérieur ou égal à 62 ans ont peu évolué au cours des dix dernières années. En 2016, cependant, le taux de retraités à 65 ans commence à baisser. Il s'élève à 91 % en 2016, soit une baisse de 3 points par rapport à 2015, qui est liée à l'augmentation de l'âge d'annulation de la décote prévue elle aussi par la réforme de 2010.

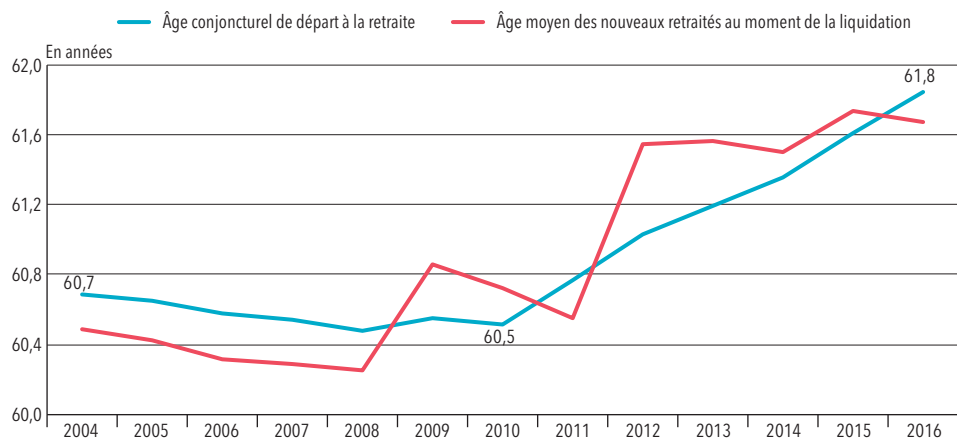
1. Proportion de personnes déjà retraitées parmi l'ensemble des résidents en France âgés de 60 ans (c'est-à-dire ayant entre 60 ans et 60 ans et 11 mois).

Les taux de retraités, entre 56 et 59 ans, ont globalement augmenté entre 2004 et 2008, en raison de l'instauration des départs anticipés pour carrière longue. Ils ont ensuite diminué avec le durcissement des conditions d'éligibilité en 2009.

L'âge moyen de départ à la retraite s'est réduit de 10 mois entre les générations 1940 et 1950

Pour étudier les départs à la retraite, l'approche par génération est la plus pertinente (encadré 1) et

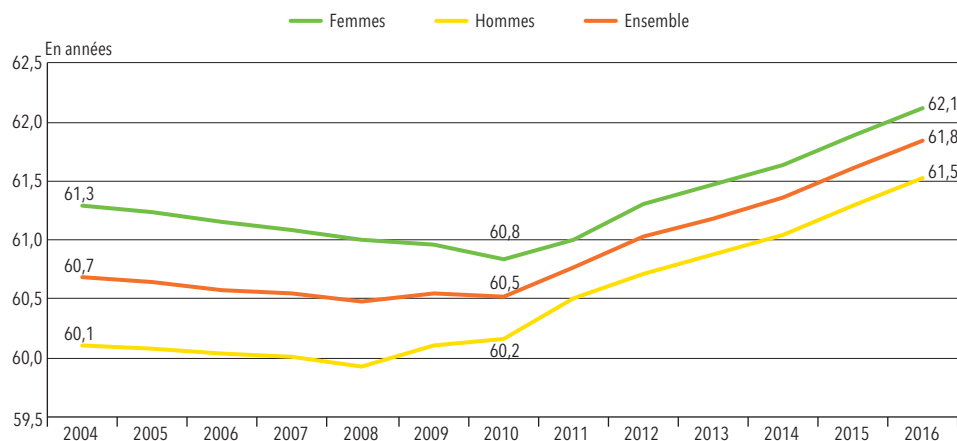
Graphique 1 Âge moyen et âge conjonctuel de départ à la retraite de 2004 à 2016



Champ > Personnes ayant liquidé un droit direct dans un régime de base l'année considérée, résidant en France, pour le calcul de l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation ; personne résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite, pour le calcul de l'âge conjonctuel.

Sources > DREES, EIR, EACR et modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique 2016.

Graphique 2 Âge conjonctuel moyen de départ à la retraite selon le sexe



Champ > Personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite.

Sources > DREES, EIR, EACR et modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique 2016.

doit donc être autant que possible privilégiée. Elle ne peut toutefois être menée que pour des générations qui sont quasi entièrement parties à la retraite, c'est-à-dire ayant atteint au moins 66 ans à la date d'observation². Cette approche présente donc

l'inconvénient de ne pouvoir étudier que des générations anciennes, qui n'ont pas été touchées par la réforme des retraites de 2010.

L'âge moyen de départ à la retraite a globalement baissé au fil des générations nées entre 1926

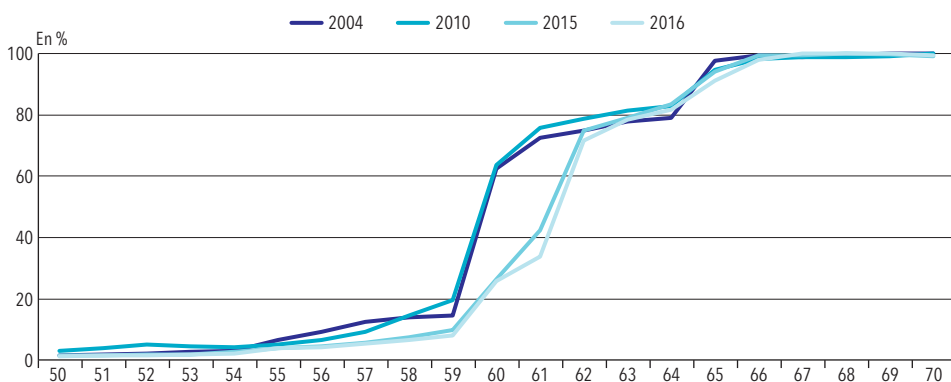
Encadré 1 Quel indicateur pour calculer l'âge moyen de départ à la retraite ?

Le départ à la retraite est un élément du parcours de vie des assurés et, pour cette raison, s'étudie en suivant des cohortes d'assurés. L'âge moyen de départ à la retraite devrait donc être calculé par génération, la plupart des paramètres de retraite étant en outre définis selon la génération.

L'approche par génération est cependant limitée par le fait que l'âge moyen de départ à la retraite ne peut être calculé que lorsque les générations sont entièrement parties à la retraite. Elle nécessite donc un recul temporel important et n'est pas adaptée à un suivi rapide de la montée en charge des réformes. Pour pallier ces contraintes, un indicateur d'âge conjoncturel de départ à la retraite a été défini, pour une année donnée, comme l'âge moyen de départ d'une génération fictive qui aurait, à chaque âge, la même probabilité d'être à la retraite que la génération qui a cet âge au cours de l'année d'observation. Cet indicateur nécessite de disposer d'informations à la fois sur les assurés déjà retraités, mais aussi sur ceux qui ne le sont pas encore. Le concept et la méthode de calcul sont ainsi similaires à ceux utilisés pour l'espérance de vie.

Si l'on ne dispose que d'informations sur les retraités – comme c'est le cas lorsqu'on utilise les données de l'échantillon interrégimes (EIR) ou du modèle ANCETRE pris isolément – un âge moyen peut être calculé sur le champ des assurés partis à la retraite au cours de l'année. Il s'agit « de l'âge moyen des nouveaux retraités au moment de la liquidation ». Cet indicateur est le plus facile à calculer, mais, en contrepartie, les évolutions de l'indicateur ne traduisent pas uniquement des modifications des comportements de départ à la retraite. En effet, cet indicateur est sensible à des effets de composition démographique ou des effets de calendrier des réformes.

Graphique 3 Taux de retraités par âge de 2004 à 2016



Lecture > Au 31 décembre 2016, 35 % des résidents en France âgés de 61 ans (ayant entre 61 ans et 61 ans et 11 mois inclus) sont retraités.

Champ > Retraités de droit direct, résidant en France.

Sources > DREES, EIR, EACR et modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique 2016.

2. À 66 ans, entre 98 % et 99 % d'une génération ont déjà liquidé un premier droit direct de retraite (graphique 2).

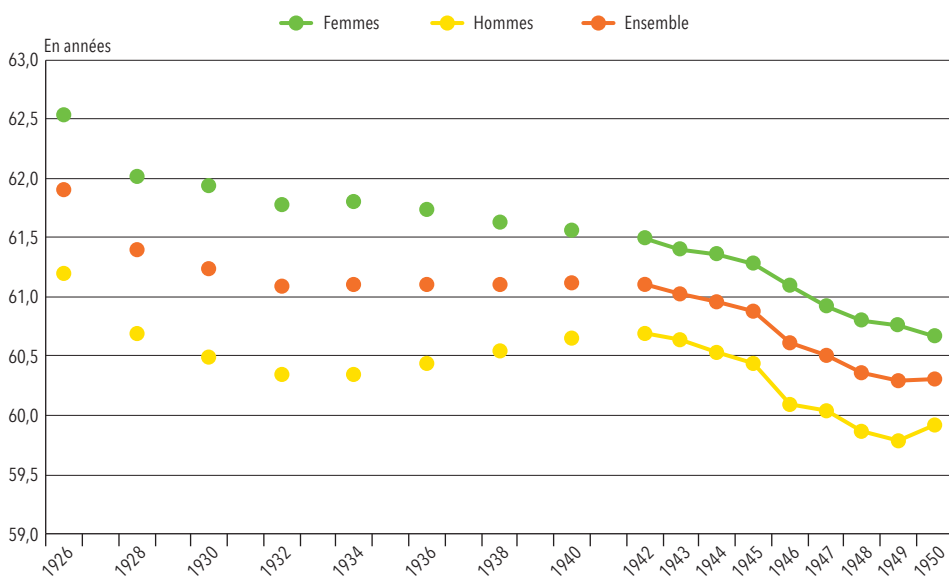
et 1950 (graphique 4). Il est passé de 61 ans et 10 mois pour la génération 1926 à 60 ans et 4 mois pour la génération 1950. Il a toutefois connu une période de stabilisation vers 61 ans pour les personnes nées entre 1930 et 1944. Il a ensuite décliné plus fortement pour la génération 1946, après l'instauration des départs anticipés pour carrière longue.

Ces tendances concernent aussi bien les femmes que les hommes, mais l'écart entre les deux tend à se résorber progressivement. Les femmes partaient ainsi à la retraite en moyenne un an et demi plus tard que les hommes parmi les générations nées dans la première moitié des années 1930, contre 10 mois en moyenne dans la première moitié des années 1940. L'écart s'est à nouveau légèrement creusé lors de la mise en place des retraites anticipées pour carrière longue, dont les bénéficiaires sont en majorité des hommes (entre 10 mois et une

année d'écart parmi les générations nées dans la deuxième moitié des années 1940).

L'analyse par régime de retraite montre également une baisse – avant la réforme de 2010 – de l'âge moyen de départ au fil des générations, au régime général et dans les régimes alignés (tableau 1). En effet, pour les personnes nées en 1950, l'âge moyen à la liquidation d'une pension à la CNAV est de 61 ans, contre 61 ans et 8 mois pour celles nées en 1940. Ces chiffres sont également à la baisse à la MSA salariés et dans les branches des commerçants et des artisans du RSI. À l'inverse, ces âges moyens ont augmenté dans la fonction publique civile de l'État et dans la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), respectivement de 9 et 5 mois, entre les générations 1940 et 1950. Ce report de l'âge de départ est lié notamment à l'augmentation de la part des surcotants à la fonction publique civile depuis 2005.

Graphique 4 Âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal par génération



Note > Âge atteint à la liquidation de la pension dans le régime pour lequel la durée validée est la plus importante. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation.

Lecture > L'âge moyen à la liquidation est passé de 61,9 ans (soit 61 ans et 10 mois) pour la génération 1926 à 60,3 ans (soit 60 ans et 4 mois) pour la génération 1950.

Champ > Retraités ayant au moins un droit direct dans un régime de base, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.

Sources > DREES, EIR, EACR et modèle ANCETRE 2013 à 2016.

Tableau 1 Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite selon la génération et le régime de retraite

Régimes de retraite	Âge moyen (En années)										
	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
CNAV	61,7	61,6	61,7	61,6	61,6	61,5	61,3	61,1	61,1	61,0	61,0
MSA salariés	61,3	61,2	61,2	61,2	60,9	60,9	60,8	60,5	60,7	60,4	60,4
MSA non-salariés	61,0	61,1	61,0	61,1	61,1	61,0	60,8	60,6	60,5	60,4	60,4
RSI commerçants	61,8	61,8	61,8	61,9	61,8	61,7	61,6	61,5	61,5	61,6	61,6
RSI artisans	61,1	61,1	61,1	61,2	61,1	61,0	60,8	60,7	60,7	60,7	60,8
Fonction publique civile de l'État ¹	58,3	58,4	58,6	58,7	58,8	58,9	58,9	59,0	59,0	59,0	59,0
Fonction publique militaire de l'État ¹	47,3	47,5	48,1	48,3	48,2	48,5	48,3	47,0	47,0	46,8	46,6
CNRACL ¹	58,4	58,4	58,8	58,7	58,7	58,8	58,8	58,7	58,7	58,8	58,9
Tous régimes confondus²	61,1	nd	61,1	61,0	61,0	60,9	60,6	60,5	60,4	60,3	60,3

nd : non déterminé.

1. Hors fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité.

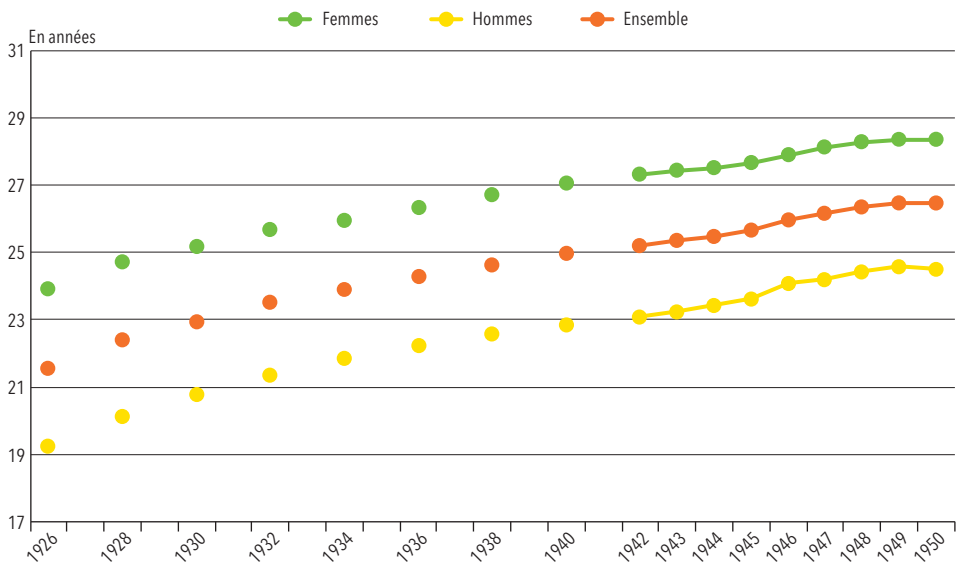
2. Il s'agit de l'âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal, c'est-à-dire celui pour lequel la durée validée est la plus importante. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation. Cet âge est calculé à partir de l'EIR, contrairement aux données par caisses issues de l'EACR.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités titulaires d'une pension de droit direct, âgés de 66 ans, vivants au 31 décembre de l'année des 66 ans.

Sources > EIR 2012, EACR, et modèle ANCETRE de la DREES.

Graphique 5 Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre d'années



Note > La durée de retraite par génération est calculée comme suit : 60 + espérance de vie à 60 ans - âge moyen de départ à la retraite de la génération (sur le champ des personnes vivantes à 66 ans). Le scénario de mortalité retenu est le scénario central des projections démographiques de l'Insee de 2016.

Lecture > La durée moyenne passée à la retraite est de 26,5 années (soit 26 années et 6 mois) pour la génération 1950 avec 28,4 années (soit 28 années et 4 mois) pour les femmes et 24,5 années (soit 24 années et 6 mois) pour les hommes.

Champ > Retraités de droit direct, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.

Sources > DREES, EIR, EACR et modèle ANCETRE ; Insee, projections démographiques 2016.

La durée passée à la retraite augmente de 1 an et 6 mois

La diminution de l'âge moyen de départ à la retraite couplée aux gains d'espérance de vie entraîne une augmentation de la durée passée à la retraite entre les générations 1926 et 1950³. Cette durée espérée est de 26 années et demie pour la génération 1950 avec 28 années et 4 mois pour les femmes et 24 années et demie pour les hommes (*graphique 5*). Elle a

augmenté de 1 an et 6 mois par rapport à la génération 1940 (un an et 3 mois pour les femmes et un an et 8 mois pour les hommes) et de 4 ans et 11 mois par rapport à la génération 1926. Ces générations ne sont cependant pas touchées par le relèvement des deux bornes d'âge mis en œuvre par la réforme de 2010. Ces deux mesures devraient contribuer à une baisse de la durée moyenne passée à la retraite pour les générations 1951 et suivantes. ■

Pour en savoir plus

- > Données historiques disponibles dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr
- > **Blanpain, N. et Buisson, G.** (2016, novembre). Projections de population 2013-2070 pour la France. Insee, *Insee Résultats*, 187.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2016, juin). Rapport annuel, p. 117-123.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2016, mai). La retraite dans la fonction publique et les autres régimes spéciaux. Séance du 25 mai 2016, documents 3, 4, 5 et 9.
- > **Di Porto, A.** (2015, novembre). Évolution de l'âge de départ à la retraite : interpréter les indicateurs. CNAV, *Cadr@ge*, 30.
- > **Senghor, H.** (2017, mars). Les départs à la retraite dans la fonction publique : la décote concerne davantage les catégories actives. DREES, *Études et Résultats*, 1001.

3. La durée moyenne de retraite par génération est calculée en tenant compte de l'espérance de vie à 60 ans par génération, fondée sur les projections démographiques 2016 de l'Insee. Il s'agit en toute rigueur d'une « espérance de durée » à la retraite, car elle dépend de la réalisation de la baisse de la mortalité projetée jusqu'à l'âge de décès des générations concernées.